



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 19 février 2018

Compte rendu du rapport d'orientations budgétaires - Conseil Municipal du 9 mars 2018

Envoyé en préfecture le 15/03/2018
Reçu en préfecture le 15/03/2018
Affiché le
ID : 029-212902175-20180309-D1_2018_2_2-DE

INTRODUCTION

M. Le Maire cède la parole à Michel BERTHOU qui explique qu'une analyse des réalisations 2017 ainsi qu'une présentation des orientations pour l'exercice 2018 seront présentées.

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur **la structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Environnement général

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE

L'évolution de l'épargne

Les dépenses de fonctionnement 2017

Les recettes de fonctionnement 2017

La situation de trésorerie

L'état de la dette

La consolidation des comptes

B – LES DONNEES POUR 2018

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les participations et les subventions

Le programme d'investissement

C – LES BUDGETS ANNEXES

L'environnement Général

La reprise de l'économie semble de mise avec des prévisions de croissance de l'ordre de 1,7 % du PIB de 2017 à 2021. Pour mémoire, la croissance 2016 était de 1,2 %.

Le projet de loi de finances 2018 prévoit une baisse des prélèvements libératoires de – 10 milliards d'€ dont 6 pour les ménages et 4 pour les entreprises.

Pour les ménages, 3 des 6 milliards proviennent de la première baisse de la taxe d'habitation.

Concernant les collectivités locales, l'état a promis, toujours dans le cadre du PLF 2018, de compenser à l'€ près, le produit généré par la taxe ainsi que de conserver la liberté de fixer les taux des impôts locaux.

D'autre part, la contribution au redressement des finances publiques serait terminée pour 2018. Donc, pas de diminution annoncée des dotations.

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'évolution de l'épargne :

L'épargne brute est passée de 322 K€ en 2016 à 661 K€ en 2017.

Fin 2017, l'encours de la dette de 2 372 K€ contre 2 663 K€ en 2016, pourrait permettre à la commune de rembourser sa dette en 3,59 années contre 8,27 l'exercice précédent.

EVOLUTION DES RESULTATS

	2013	2014	2015	2016	2017
L'épargne de Gestion	471 954,81	429 707,13	613 214,92	512 019,68	687 408,43
L'épargne brute	370 153,15	499 101,58	474 367,62	321 914,83	660 823,25
L'épargne nette	96 134,33	230 367,85	202 221,53	39 219,71	377 282,66

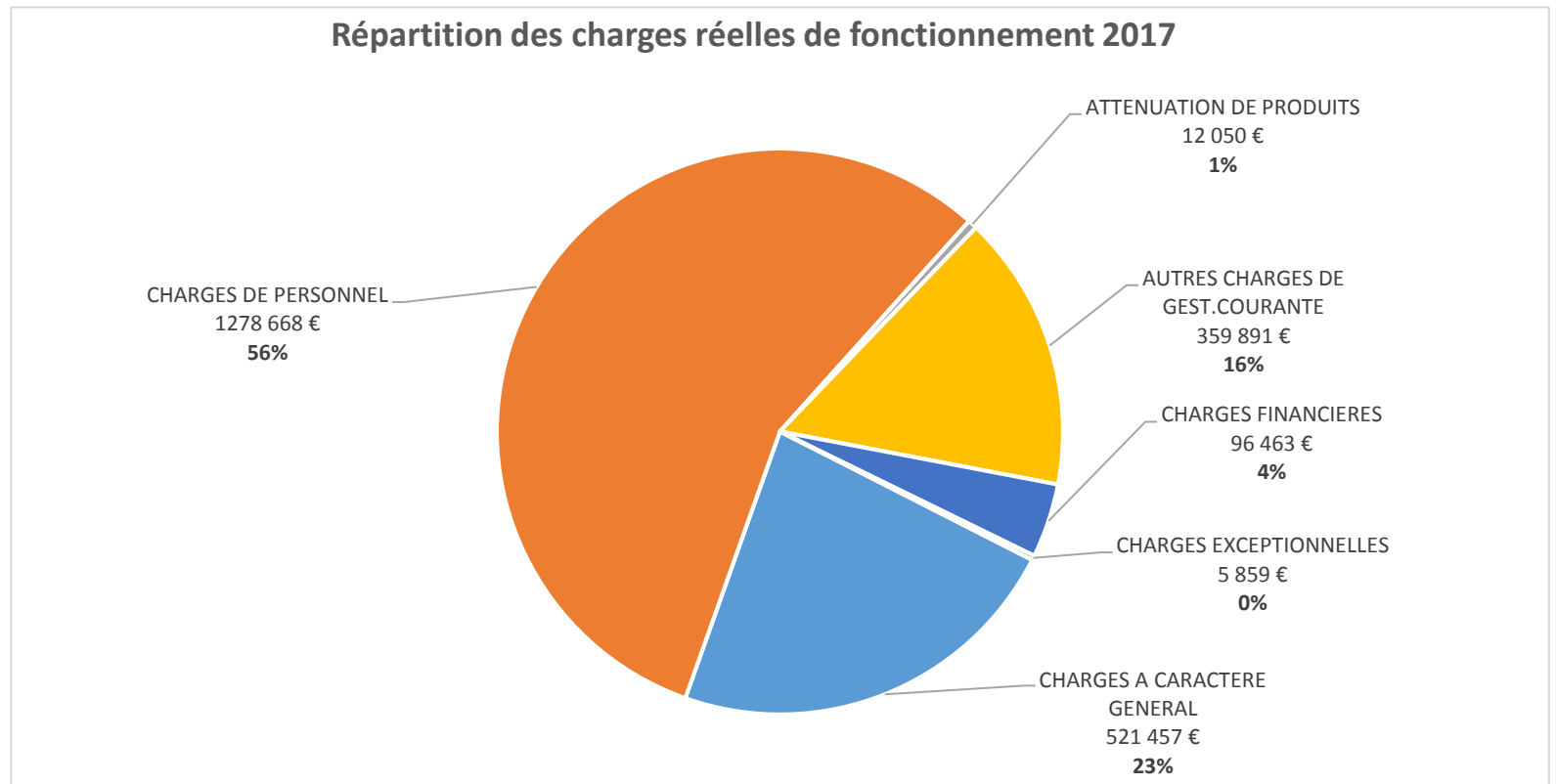
Même si comme on peut le constater, les résultats évoluent un peu en dent de scie, la bonne maîtrise des charges à caractère général, des charges de personnel dans les cadre d'une réorganisation des services et le désendettement de la commune portent leurs fruits.

Dépenses de fonctionnement 2017 (avec les opérations d'ordre)

2 444 479 €

En dépenses, les frais de fonctionnement (électricité, fournitures.....) sont en baisse de 44 K€. Les charges de personnel sont restées quasi stables (-4 K€) à 1 338 K€, atténuées par 60 K€ de remboursements d'arrêts maladie. Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont en baisse de 100 K€ (impact de l'emprunt indexé CHF en 2016). Les autres charges de gestion courante ont fortement baissé, de l'ordre de 100 K€ du fait du report du règlement de la subvention « OTSI » que nous aurons à régler 2 fois en 2018.

Les amortissements et travaux en régie ont également connus une forte hausse du fait de la sortie de 2 véhicules pour la totalité de leur valeur initiale (93 K€).

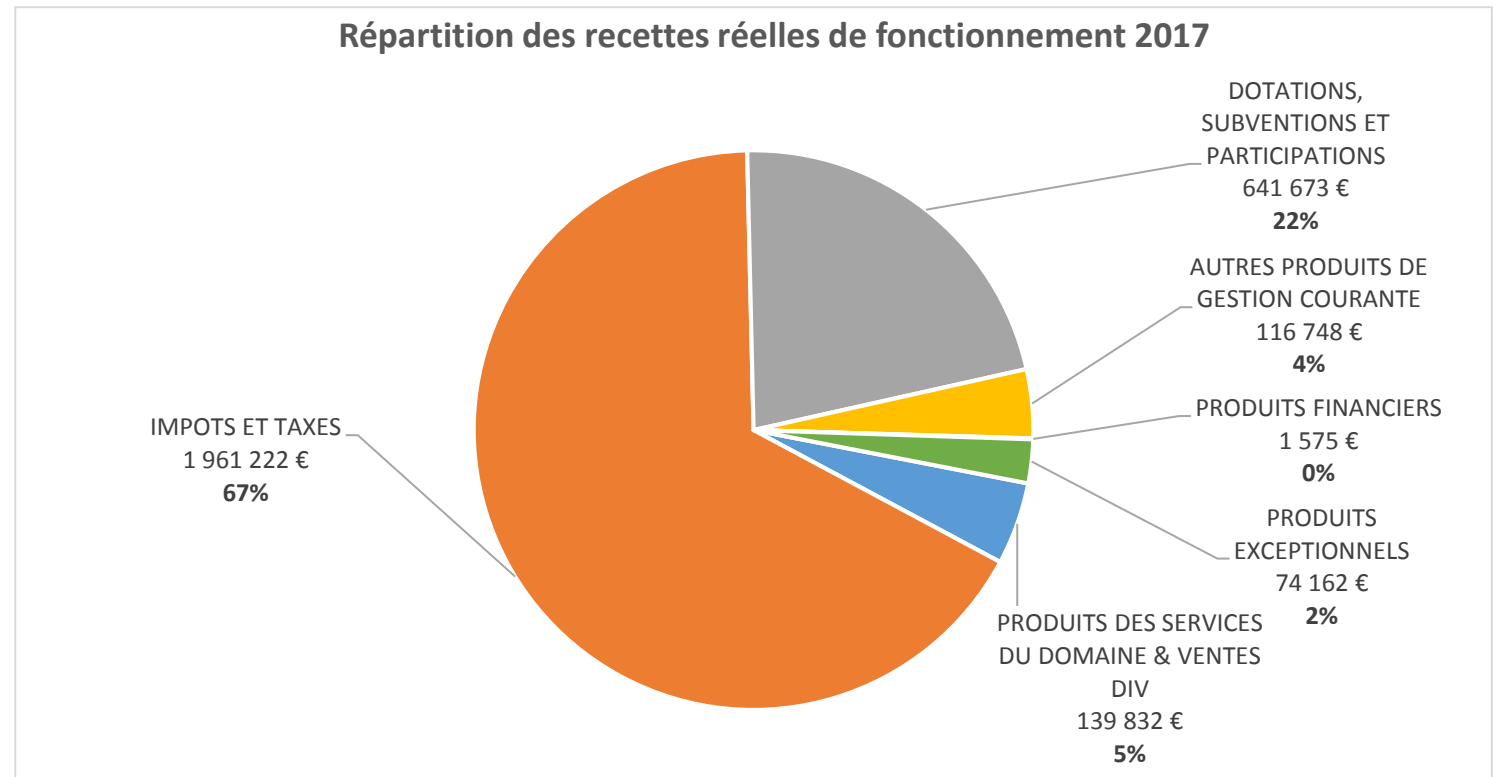


Recettes de fonctionnement 2017 (avec les opérations d'ordre)

3 088 135 €

En recettes, le pavé Impôts et taxes a augmenté de 13 K€ comprenant une hausse des impôts de 25 K€ sous l'effet de la valorisation des bases et une baisse des taxes de 12 K€.

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a augmenté de 16 K€, incluant une baisse de 12 K€ des dotations et une augmentation de 20 K€ des compensations de l'état sur les taxes d'habitation et foncières. Les produits des services (recettes cimetièrre, terrasses...) sont en hausse de 22 K€. Les autres charges de gestion courante ont progressé de 7 K€ sous l'effet essentiellement des primes d'assurances (tempête). Les opérations d'ordre (amortissements, travaux en régie) ainsi que les produits exceptionnels ont augmenté de l'ordre de 122 K€ avec les sorties d'actif et l'enregistrement de la vente de l'ancienne bibliothèque.



Les dépenses et recettes d'investissement 2017

La section d'investissement présentera un déficit d'environ 105 K€ après l'affectation du résultat de 2016.

Les principaux investissements réalisés (hors remboursement du capital): **205k €**

- Etudes (PLU, AVAP) – 49k €
- Logiciel JVS – 6k €
- Eclairages publics (SDEF) – 16k €
- Matériel roulant (tondeuse) – 33k €
- Travaux école – 13k €
- Trottoirs lotissement Kerhuel – 24k €
- Main courante stade des 4 vents – 16k €
- Chauffage église Pont-Aven – 11k €
- Abris des boulistes – 9k €
- Divers (équipements...) – 28k €

Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA pour un montant de 61 K€, de l'excédent de fonctionnement de 2016 de 360 K€ ainsi que de la taxe d'aménagement de 15 K€.

Au final, le compte administratif 2017 présentera un excédent global de 539 K€ contre 283 K€ en 2016 et - 259 en 2013.

M. LEBRESNE interroge si des investissements sont prévus concernant les abris bus communaux, dont certains sont en mauvais état. M. Le Maire répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet mais que les contraintes du Département empêchent de trouver une solution rapide. M. Le Maire explique que le Département impose la réalisation d'arrêts de bus des deux côtés en cas de renouvellement des abris existants. L'implantation d'un abri de bus en face de ceux en place est parfois complexe à organiser. M LEBRESNE conseille de se rapprocher du conseiller départemental du canton.

La situation de trésorerie

La trésorerie est l'argent sur le compte de dépôt de la commune au Trésor Public, du budget principal et des budgets annexes. La trésorerie de la commune se renouvelle vers le 20 de chaque mois avec le versement mensuel des dotations, des contributions directes et des attributions de compensation. Ce versement approche les 200 K€ tous les mois.

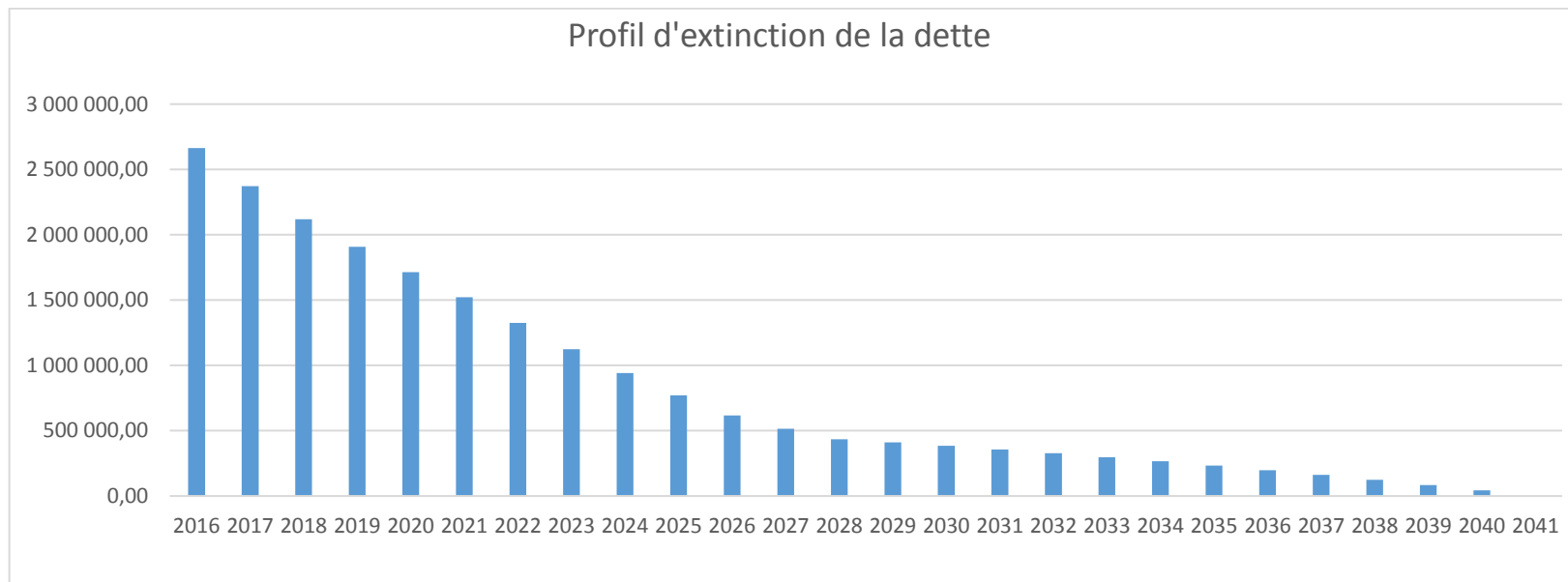
Du fait du non recours à l'emprunt, la situation pourrait se révéler tendue lorsqu'il faut payer les salaires (112 K€) et les investissements.

Pour autant, il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie et le délai global de paiement de 30 jours a été respecté.

L'état de la dette

Aucun emprunt n'a été contracté en 2017 pour le budget principal.

	2014	2015	2016	2017
Capital remboursé	268 734 €	272 146,09 €	282 695.12€	283 540,59€
Intérêts	129 194 €	127 861,95 €	194 880.14€	96 462.86€
Annuités	397 928 €	400 008,04€	477 575.26€	380 003.45€
Annuité / Habitant	137€	137€	165€	131€
Encours dette 31/12	2 795 837 €	2 953 223 €	2 663 400 €	2 372 192 €
Dette / Habitant	959 €	1013 €	918€	818€
Epargne Brute	499 101,58 €	474 367,62 €	321 914,83 €	660 823,25 €
Capacité désendettement	5.6 ans	6.23 ans	8.27 ans	3.59 ans



La consolidation des comptes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	658 935,62 €	554 096,78 €	2 444 478,95 €	3 088 134,72 €	538 816,93 €
Budget Assainissement	206 737,69 €	156 400,16 €	302 112,88 €	768 322,10 €	415 871,69 €
Budget du Port	4 728,52 €	85 991,56 €	34 141,31 €	31 760,48 €	78 882,21 €
Budget Lot. LOGAN	27 090,17 €	0,00 €	2 203,61 €	30 467,64 €	1 173,86 €
Budget Lot. KERGAM	0,00 €	115 500,00 €	8 245,01 €	-3 559,84 €	103 695,15 €
Budget MAPA	0,00 €	778,33 €	147 639,39 €	148 158,29 €	1 297,23 €
Budget Extension MAPA	250 883,91 €	207 328,16 €	63 297,69 €	123 498,00 €	16 644,56 €
RESULTAT GLOBAL DE TOUS BUDGETS CONFONDUS					1 156 381,63 €

La présentation agrégée des comptes (Unicité des comptes) fait apparaître le montant de la trésorerie de la commune au 31/12/2017.

B – LES DONNEES POUR 2018

Envoyé en préfecture le 15/03/2018
Reçu en préfecture le 15/03/2018
Affiché le
ID : 029-212902175-20180309-D1_2018_2_2-DE

Dépenses de fonctionnement

Prévues en hausse de 1 % à 2 469 K€.

Le poste des Charges à caractère général devrait augmenter de 50 K€ pour faire face aux reports de facturation (20 K€) et à une hausse des charges d'élagage sur la commune.

Les Autres charges de gestion courante devraient évoluer à hauteur de 446 K€ (+ 100 K€) pour faire face comme vu précédemment au paiement de la subvention OTSI de 2017 et 2018.

Le chapitre des Atténuations de produits devrait se trouver en augmentation de 20 K€. Hausse qui serait liée d'une part à l'évolution du FPIC (péréquation) et d'autre part, à l'attribution de compensation auparavant versée par CCA mais, qui va désormais s'appeler prélèvement du fait des transferts de compétences effectués (OTSI, bibliothèque, service commun DSI...).

Les Charges de personnel devrait baisser de 40 K€ environ du fait de la réorganisation des services.

Recettes de fonctionnement

Prévues en baisse de 8 % à 2 838 K€.

La promesse de l'état de compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation et de maintenir les dotations au niveau de 2017, devrait permettre d'assurer le socle principal des recettes dont le montant s'élèvera à environ 2 100 K€ (1 600 K€ impôts et 500 K€ dotations).

Par contre, le chapitre des Impôts et Taxes devrait être amputé de 103 K€ (1 880 K€ contre 1 960 k€ en 2016) du fait de l'attribution négative. Comme nous ne reverserons plus le produit de la Taxe de Séjour à l'office du tourisme, cela reviendra au même (à partir de 2019).

Les Produits des services verront leurs recettes sensiblement augmenter (estimation de précaution à 40 K€) grâce à la mise en place d'un parking payant.

Le pavé des Autres produits de gestion courante est également prévu à la baisse car il est à espérer que nous ne subirons pas tous les ans un mini ouragan.

Participation et Subventions

La commune verse annuellement une participation au SDIS d'environ 106 K€

Pour les subventions, il est envisagé une hausse de l'enveloppe de 2 k€ soit 17 K€ contre 15 k€ réalisés en 2017.

Par ailleurs les versements suivants sont déjà estimés :

4 K€ à la coopérative scolaire de Nizon, 32 K€ à Pl'asso-jeunes, 4 K€ à DIWAN, 53 K€ à Saint Jo Nizon au titre de la participation aux écoles privées sous contrat d'association et 15 K€ au CCAS.

M. LEBRESNE demande le nombre d'enfants scolarisé à l'école DIWAN et demande quels critères sont retenus pour la subvention. Mme DAVID indique que 8 enfants de Pont-Aven sont actuellement scolarisés à l'école DIWAN de Trégunc. Concernant les critères, M. MENNAD précise que ces derniers ont été définis par délibération l'année dernière en appliquant le même montant que pour l'école privée auquel il est appliqué une décote de 50%.

Le Programme d'investissement 2018 : (1 156 K€)

Travaux : (montants estimatifs)

Centre de secours (équipement)	564 300€
Centre de secours (Aménagement et viabilisation)	130 000€
Centre de secours (acquisition foncière)	77 200€
Stationnement payant et signalisation dynamique	80 000€
Programme de voirie	50 000€
Eclairages publics (SDEF)	30 000€
Renouvellement du parc de véhicules	80 000€
Matériel informatique et logiciel	15 000€
Equipements et matériel patrimoine communal	77 000€
Equipe ment enfance jeunesse	23 000€
Etudes (AVAP – PLU – Eaux pluviales...)	30 000€
TOTAL	1 156 500€

M. LE GALL souligne le mauvais état des éclairages publics et trouve faible la somme de 30 000€ envisagée.

Il est à noter que les investissements, plus importants que les années passées, seront financés **sans recours à l'emprunt ni à une hausse de l'impôt pour les pontavenistes.**

C - Les Budgets annexes

1) Budget annexe « Lotissement LOGAN » :

Le budget présente un excédent de fonctionnement de 28 264,03 € et un déficit d'investissement de 27 090,17 € soit un résultat global positif de **1 173,86 €**.

Pour 2018, est envisagé la 1 ère tranche de travaux pour un montant de 700 K€. Travaux qui seront financés en partie par un emprunt et d'autre part par le produit de la vente des lots.

Mme STENHOUSE demande si des logements sociaux sont prévus. Mme PETIT répond qu'il s'agit d'un souhait pour les tranches futures, en fonction des négociations avec les bailleurs sociaux. M. STENHOUSE invite à prendre en modèle les constructions de logements sociaux actuelles à Riec-Sur-Belon. M. LEBRESNE demande si les bailleurs sociaux ont été mis en concurrence. Mme PETIT indique que CCA coordonne et que les bailleurs sociaux se répartissent le territoire. M. LEBRESNE doute de la légalité de la démarche. Mme PETIT est d'accord mais indique que les bailleurs ne peuvent pas être sollicités directement.

2) Budget Annexe « Lotissement Kergam » :

Le budget 2017 présente un déficit de fonctionnement de 3 559,84 € et un excédent d'investissement de 115 K€ soit un résultat positif de **111 940,16 €**.

En 2018, 38 K€ de travaux déjà engagés pour la viabilisation définitive (espaces verts, finitions...) seront financés par la vente des derniers terrains prévue à hauteur de 88 K€.

3) Budget annexe « MAPA » :

L'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 518,90 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 778,33 € pour un résultat global de **1 297,23 €**.

Le budget MAPA ne portant plus d'emprunt, nous allons nous tourner vers la trésorerie pour en envisager la clôture.

4) Budget annexe « Extension MAPA » :

Le budget fait apparaître pour 2017, un excédent de fonctionnement de 58 200,31 € et un déficit d'investissement de 43 555,75 € pour un résultat global de **14 644,56 €**.

En 2018, outre la perception du loyer « Massé Trevidy » pour 107 291 € servant à rembourser les charges d'emprunt, il pourra être provisionné 5 K€ pour d'éventuels travaux.

5) Budget annexe « Assainissement » :

Le dernier compte administratif de ce budget avant transfert à CCA, dégage un résultat global positif de **415 871,69 €** avec un excédent de fonctionnement de 466 209,22 € et un déficit d'investissement de 50 337,53 €.

La commune a toutefois engagé des travaux sur l'exercice budgétaire 2017 qui seront réalisés en 2018, pour un montant d'environ 173 000 K€.

1) Budget annexe « Port » :

L'exercice 2017 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **2 380,83 €**.

Résultat dû exclusivement aux charges supplémentaires de traitement et d'analyse des « boues » du port pour un montant de 5 400 €.

La section d'investissement dégage quant à elle, un excédent de 81 263,04 €.

Pour 2018, la commune envisage des dépenses de fonctionnement à hauteur de 28 K€ pour faire face entre autres à une augmentation des amortissements, à une hausse des frais d'entretien du chenal ainsi qu'à une prise en charge pour non-valeur de 4 K€.

En matière d'investissement, 30 K€ vont être budgétés pour les travaux de viabilisation du chantier Locmanech.